



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe

Section : DESIGN & MÉTIERS D'ART

Option Design et Option Métiers d'art

Session 2023

Rapport de jury présenté par: Jean-Philippe DUFOUR
Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
Président du concours

SOMMAIRE

Pages

Présentation du concours.....	3
Bilan et statistiques	5
Introduction aux rapports d'épreuves	7
Rapports des épreuves d'admissibilité	
Épreuve écrite disciplinaire	8
Épreuve écrite disciplinaire appliquée.....	13
Rapports des épreuves d'admission	
Épreuve de leçon	17
Épreuve d'entretien	22
Annexe : liste des spécialités métiers d'art.....	27

Présentation du concours

Informations sur l'inscription aux concours

Les concours du CAPLP et CAFEP design et métiers d'art ont pour finalité de recruter les enseignants qui interviendront dans les formations de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- l'option design, qui vise le recrutement des professeurs chargés de l'enseignement général des arts appliqués et cultures artistiques ;
- l'option métiers d'art, qui vise le recrutement des professeurs de spécialités métiers d'art en charge des enseignements professionnels, théoriques et pratiques, en CAP des spécialités métiers d'art, brevets des métiers d'art, diplômes des techniciens métiers du spectacle et baccalauréats professionnels, essentiellement artisanat et métiers d'art.

Les candidats de l'option métiers d'art choisissent au moment de leur inscription, une spécialité parmi celles qui leur sont proposées chaque année. La liste exhaustive des spécialités est rappelée en annexe du présent rapport. Il importe que les candidats s'assurent avant de s'inscrire, qu'ils disposent pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

Il faut remarquer que le recrutement des professeurs de communication visuelle pluri-média et de marchandage visuel fait exception. L'affectation sur des postes de ces deux spécialités demande à être reçu préalablement à l'option design du concours.

Dénominations dans la nomenclature des codes disciplinaires des deux disciplines de recrutement correspondant aux deux options :

- 6505J DESIGN ET METIERS D'ART OPTION DESIGN
- 6506J DESIGN ET METIERS D'ART OPTION METIER D'ART

Les lauréats de l'option métiers d'art sont affectés dans un établissement proposant des formations dans leur spécialité, spécialité identifiée par un code de discipline d'affectation propre, exemple : *P6621 Ébénisterie d'art.*

Les options ouvertes aux concours

Les deux options, *design* et *métiers d'art*, sont proposées à la session 2023 du concours externe du CAPLP *arts appliqués*.

Le CAFEP correspondant n'est pas ouvert pour cette session 2023.

Nature des épreuves

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexe de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

L'admissibilité repose sur deux épreuves de coefficient 2 chacune :

- L'épreuve écrite disciplinaire

Elle est commune à l'option design et à l'option métiers d'art.

Elle s'appuie sur une bibliographie indicative qui éclaire le candidat sur le périmètre d'une culture commune attendue en design et métiers d'art.

Cette bibliographie non exhaustive propose des ouvrages de références relatifs aux enjeux conceptuels, scientifiques, techniques, méthodologiques mais encore didactiques et pédagogiques des champs du design et des métiers d'art.

La bibliographie est commune au CAPET section design et métiers d'art. Elle est consultable à la page <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid100820/les-programmes-des-concours-enseignants-second-degre-session-2023.html>.

- L'épreuve écrite disciplinaire appliquée
Le sujet est spécifique à chaque option.
Cette épreuve mobilise les compétences du candidat en didactique.

L'admission repose sur deux épreuves :

- L'épreuve de leçon, coefficient 5.
Le sujet de l'épreuve de leçon est spécifique à chaque option. Pour l'option métiers d'art, le sujet est spécifique à la spécialité d'inscription du candidat.

Cette épreuve disciplinaire a pour objet la conception et l'animation d'une séance de cours.

- L'épreuve d'entretien, coefficient 3.
Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur.

La définition de chaque épreuve est précisée dans les rapports d'épreuves suivants.

Sujets

Les sujets des épreuves d'admissibilité ainsi que les sujets zéro d'admissibilité et d'admission sont publiés sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

Un échantillon des sujets de l'épreuve de leçon est publié sur le site <https://eduscol.education.fr/sti/domaines/design-arts-appliques>.

Les questions soumises aux candidats à l'épreuve d'entretien pour cette session 2023 figurent dans le rapport d'épreuve.

Bilan et statistiques

Postes et candidats admissibles

	nombre de postes	nombre de candidats inscrits	nombre de candidats non éliminés *		nombre de candidats admissibles	
			% inscrits		% non éliminés	
option Design						
CAPLP externe (public)	50	149	47	32 %	45	95,7 %
option Métiers d'Art						
CAPLP externe (public)	8	51	9	18 %	9	100 %

* Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats ayant composé aux deux épreuves et n'ayant pas eu de note éliminatoire.

Les candidats admissibles en métiers d'art étaient inscrits dans les spécialités suivantes : ébénisterie, tapisserie d'ameublement, arts de la bijouterie-joaillerie, arts de la céramique, broderie.

Moyennes et barres d'admissibilité

	moyenne des candidats non éliminés /20	moyenne des candidats admissibles /20	barre d'admissibilité /20
option Design			
CAPLP externe (public)	11,32	11,57	7,75
option Métiers d'Art			
CAPLP externe (public)	12,14	12,14	9,25

Moyennes d'épreuves d'admissibilité

Moyenne d'épreuve écrite disciplinaire /20		
option Design	CAPLP externe (public)	9,82
option Métiers d'Art	CAPLP externe (public)	7,93

Moyenne d'épreuve écrite disciplinaire appliquée /20		
option Design	CAPLP externe (public)	10,53
option Métiers d'Art	CAPLP externe (public)	13,19

Candidats admis

	nombre de candidats admissibles non éliminés	nombre de candidats admis	% des admissibles non éliminés
option Design			
CAPLP externe (public)	45	34	75,55 %
option Métiers d'Art			
CAPLP externe (public)	9	8	88,88 %

Moyennes et barres d'admission /20

	moyenne d'admission des candidats non éliminés	moyenne générale (admission + admissibilité) des candidats non éliminés	moyenne d'admission des candidats admis	moyenne générale (admission + admissibilité) des candidats admis	barre d'admission
option Design					
CAPLP externe (public)	13,65	12,84	14,10	13,21	9,96
option Métiers d'Art					
CAPLP externe (public)	13,11	12,79	13,82	13,38	10,67

Moyennes d'épreuves des candidats non éliminés aux épreuves d'admission

Moyenne d'épreuve de leçon /20		
option Design	CAPLP externe (public)	12,57
option Métiers d'Art	CAPLP externe (public)	11,61

Moyenne d'épreuve d'entretien /20		
option Design	CAPLP externe (public)	15,45
option Métiers d'Art	CAPLP externe (public)	15,61

Introduction aux rapports d'épreuves

L'exercice du métier de professeur de lycée professionnel en design et métiers d'art, qu'il s'agisse de l'enseignement général ou de l'enseignement de spécialité, repose sur la maîtrise d'une culture et d'une pratique solides et actualisées en design et métiers d'art.

Au-delà de leurs spécificités, les épreuves d'admissibilité et d'admission interrogent les aptitudes indispensables à la mise en œuvre d'un enseignement.

Nous citerons ici l'aptitude d'un candidat à construire, argumenter, organiser un propos, à analyser et synthétiser, à problématiser et hiérarchiser, à résoudre un problème et à communiquer.

Les résultats de cette session, s'ils témoignent à nouveau de l'hétérogénéité dans la qualité des productions des candidats, se révèlent en nette progression pour l'épreuve écrite disciplinaire appliquée dont les attendus ont manifestement été mieux appréhendés.

Le jury a pu apprécier des productions remarquables et constater aussi, parfois, des insuffisances qui renvoient à une méconnaissance des attendus du concours.

Nous encourageons les candidats à s'appuyer sur ce rapport ainsi que sur les formations existantes pour une bonne préparation.

Les rapports d'épreuves présentés dans les pages suivantes donnent des informations et des conseils utiles aux futurs candidats au concours. Le jury les invite donc à procéder à une lecture attentive de ces rapports afin de prendre la pleine mesure des exigences des épreuves.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer une ou des réalisations issue(s) du design ou des métiers d'art dans un contexte de création et de la questionner en développant une réflexion critique interrogeant les références proposées et convoquant des connaissances personnelles.

L'épreuve est commune aux deux options.

Une bibliographie indicative relevant d'approches spécifiques de design et de métiers d'art, destinée à illustrer les questions abordées par cette épreuve et à nourrir la réflexion du candidat, est publiée sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Elle est renouvelée tous les trois ans. Cette bibliographie, commune avec celle proposée pour l'épreuve écrite disciplinaire du CAPET dans la section design et métiers d'art, s'appuie sur les enjeux du design et des métiers d'art croisés aux enjeux technologiques, scientifiques et des sciences humaines.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le sujet de la session 2023 est publié sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

La spécificité de cette épreuve ne la limite, ni ne la soumet à un programme. Ainsi, il est attendu des candidats une culture générale large et ouverte, la bibliographie, donnée à titre indicatif, permet de conforter une culture spécifique explorant les champs du design et des métiers d'art.

Les candidats sont invités à lire avec attention l'ensemble des informations du sujet. Le temps consacré à cette lecture permet d'appréhender la demande, de prendre de la distance et d'éviter les pensées communes ou convenues.

Les candidats doivent faire preuve de méthode, être capables de poser un contexte, qui invite à interroger la pratique du design et des métiers d'art aujourd'hui, et de convoquer des connaissances précises qui viennent à propos.

Enfin, pour développer la réflexion, il est également attendu une rigueur méthodologique dans la rédaction. Les phases d'introduction, de développement et de conclusion devront être structurées dans des paragraphes identifiables et distincts. Il est donc vivement conseillé aux candidats, en amont et au cours de l'épreuve, de se préparer à cet exercice exigeant.

Les critères d'évaluation énoncés dans le sujet mettent en exergue les attendus de l'épreuve :

- Rigueur et fertilité de l'analyse croisée ;
- Pertinence des champs d'hypothèses, du questionnement et de la problématique ;
- Efficacité du développement, réflexion critique ;
- Intérêt et réinvestissement des connaissances et des références personnelles ;
- Lisibilité, clarté, précision et structuration de l'expression écrite (plan, syntaxe, orthographe, vocabulaire).

Les attendus de cette épreuve se déclinent en cinq parties interdépendantes :

- 1- Analyser
- 2- Émettre des hypothèses, questionner, problématiser
- 3- Développer et intégrer une réflexion critique
- 4- S'appuyer sur des connaissances et des références personnelles
- 5- S'exprimer

Thème du sujet : « FAIRE LIEN »

DOCUMENTATION

1. **Karelle MENINE**, plasticienne et **Ruedi BAUR**, graphiste, *La phrase*, expérience de poésie urbaine, Mons, 2015.
2. **Sara DE GOUY**, designer d'espace, architecte, *Banc à palabre*, banc monumental circulaire, 9 m de diamètre, Saint-Étienne Métropole, juin 2014.
3. **NENDO**, collectif de designers, *Tokyo Tribal Collection*, projet de vingt-deux articles pour *Industry +*, société basée à Singapour, 2015.
4. **Collectif CONSTRUIRE**, **Patrick BOUCHAIN**, Architecte, *Expérience participative*, projet de logements sociaux, réhabilitation de soixante maisons et construction d'habitations neuves, Boulogne-sur-Mer, 2010.

Le thème « Faire lien » permet de questionner le rôle du designer et de l'artisan d'art lorsque ceux-ci élaborent des projets visant à « faire-participer », à « faire-ensemble » et à « faire-faire ». Le design peut-il favoriser la création de liens sociaux en encourageant la participation et la collaboration de tous les acteurs impliqués dans le processus de conception et de réalisation ? En impliquant les professionnels, les utilisateurs finaux et les membres de la communauté locale, un projet en design peut-il devenir un moyen de réunir les personnes autour d'un objectif commun ? De plus, en valorisant les savoir-faire locaux et traditionnels, un tel projet peut-il contribuer à préserver et promouvoir l'identité culturelle d'une région ou d'une communauté ? Au-delà du rôle du designer, celui du consommateur comme acteur ou co-concepteur est également interrogé.

Le sujet nécessite en premier lieu de donner une définition de la notion de « faire lien » dans les domaines du design et des métiers d'art. Les documents soumis à l'analyse explorent différentes dimensions telles que le rôle de l'utilisateur (Collectif CONSTRUIRE + Sara DE GOUY), celui du territoire et de son histoire (Karelle MENINE et Ruedi BAUR), ainsi que la transmission des savoir-faire dans les processus contemporains de conception (NENDO + Collectif CONSTRUIRE). La confrontation de ces documents suscite également une réflexion sur l'éthique du designer ou du créateur, sur sa capacité à s'impliquer en tant qu'acteur dans des actions sociales et rassembleuses, à établir des liens entre différentes compétences, savoir-faire ou techniques, et à dialoguer avec l'utilisateur en l'intégrant au processus de conception ou de réalisation.

1. ANALYSER

La phase d'analyse suppose que les candidats s'attachent à :

Croiser l'analyse de la documentation iconographique et textuelle, ce qui conduira à interroger la thématique proposée dans les champs du design et des métiers d'art.

S'approprier le thème et en définir les termes est une condition indispensable à la réussite de la partie analytique. L'énonciation d'une forme de définition de la thématique en appui sur les éléments marquants du corpus, engage une analyse pertinente et fertile.

L'analyse demande d'envisager les références proposées sous différents aspects : leur statut, leurs dimensions technologiques, fonctionnelles, esthétiques, sémantiques et symboliques, afin d'opérer des déductions qui viendront nourrir la réflexion. Chaque document iconographique présente une légende, parfois complétée par un texte explicatif. Ces éléments ont toute leur importance et doivent être pris en compte par les candidats. L'analyse ne peut se cantonner à la paraphrase de ces derniers ou à une description méthodique de type analyse de la forme, de la matière et de la couleur. Se limiter à la phase de dénotation ou de description du corpus ne permet pas de dégager des points d'analyse pertinents.

Dégager des pistes de réflexion propices à la formulation de questionnements relevant des enjeux du sujet.

Questionner le thème et le corpus de manière élargie permet et implique de convoquer de multiples notions, concepts et démarches dans les domaines du design et des métiers d'art, qui viendront nourrir le développement.

Les documents présentés sont choisis pour engager un parcours réflexif. En privilégiant la confrontation entre eux et non un traitement linéaire ou indépendant, le candidat identifie des points communs et des différences afin d'en dégager des hypothèses et des pistes de réflexion. La production d'une synthèse d'analyse permet une articulation plus lisible vers la formulation des différents questionnements et de la problématique à venir.

2. ÉMETTRE DES CHAMPS D'HYPOTHÈSES, PROBLÉMATISER - QUESTIONNER

Poser un questionnement à partir de l'analyse, proposer des pistes de réflexion afin de formuler une problématique.

La problématique est indispensable pour ouvrir et guider le propos. Elle doit être envisagée comme le prolongement de l'analyse et non comme une simple paraphrase du thème du type « Comment le designer peut-il faire lien ? ». Elle doit résumer l'ensemble des questions suscitées par le thème à traiter et être formulée de manière claire et explicite. Elle ne peut être une succession de questions sans réponses, elle s'inscrit dans une démarche de résolution de problème. La problématique n'est pas nécessairement complexe, mais s'appuie forcément sur des enjeux contemporains, dans plusieurs champs du design et/ou des métiers d'art. Une fois énoncée, il convient de s'y tenir rigoureusement pour développer une argumentation structurée, riche et étayée d'exemples justifiés.

3. DÉVELOPPER ET INTÉGRER UNE RÉFLEXION CRITIQUE

Développer une réflexion personnelle. Rédiger un propos cohérent et argumenté. Témoigner d'une prise de recul.

Le développement du raisonnement est le temps de la mise à l'épreuve de la problématique énoncée.

Il est attendu que le propos respecte le plan présenté dans l'introduction. Un point de vue argumenté et personnel, étayé de connaissances et de références pertinentes, doit guider la réflexion, ouvrir le thème et aboutir à des démonstrations claires.

Le cheminement, la logique du raisonnement et de la démonstration doivent apparaître par l'établissement de liens lisibles et de connexions rédactionnelles. Si la conclusion fait la synthèse du développement, elle ne doit pas uniquement se contenter de clore ou de résumer le propos mais plutôt suggérer une ouverture de la réflexion.

La réflexion critique permet d'offrir un angle de réflexion pertinent, personnel et engagé dans le cadre du thème, d'exposer un point de vue avec des arguments et non de faire état de jugements de valeur ou de partis pris dans le domaine du design et des métiers d'art. L'épreuve n'est pas le lieu d'expression d'un ressenti personnel exacerbé mais témoigne d'un cheminement de pensée construit, distant et nourri d'un esprit critique documenté et averti. Ainsi, le candidat doit adopter une posture critique en lien avec le thème et les enjeux soulevés. Le propos s'appuie sur une culture générale et spécifique à la discipline, sans dévier vers un point de vue contestable, moralisateur ou un parti-pris qui pourrait manquer de neutralité (socio-politique, éthique, philosophique ou économique...).

4. INVESTIR DES CONNAISSANCES ET DES RÉFÉRENCES

Convoquer des références riches, précises et appropriées.

Pour nourrir les différentes phases que sont l'analyse, le questionnement et le développement, le candidat doit **s'appuyer principalement sur des connaissances et des références issues des domaines du design et des métiers d'art.**

Les références sont indispensables à l'exercice de l'épreuve car elles permettent de soutenir le propos et d'éviter les digressions ou le hors sujet. Pour être pertinentes, ces dernières doivent être maîtrisées, identifiées précisément par le nom de leur auteur/designer et respecter l'intention de leur créateur.

Ces références ne doivent pas constituer une liste stéréotypée que l'on cherche à intégrer ou à déployer sous forme d'inventaire. Au contraire, elles doivent être choisies en cohérence avec le propos et nourrir la réflexion. Les références peuvent ouvrir sur des champs connexes; technologique, technique, scientifique et artistique. Cependant une ouverture trop large et lointaine peut affaiblir le discours.

5. S'EXPRIMER

Utiliser un vocabulaire spécifique à la discipline, préciser et structurer l'expression écrite.

L'exercice rédactionnel demande rigueur et méthode et ne peut se passer d'une construction intelligible : introduction, développement, conclusion. Cette structuration est un indicateur de la pensée réfléchie du candidat. Le soin apporté à la forme et au fond doit être également réparti sur les trois parties et ne pas s'appauvrir au fil de la copie.

Il est attendu une maîtrise de l'orthographe, de la conjugaison, de la syntaxe et de la ponctuation. L'emploi d'un vocabulaire précis et spécifique à la discipline est requis. Il n'est en revanche pas souhaitable de s'exprimer à la première personne du singulier, de présenter tout ou partie du propos sous forme de prise de notes, d'énumération verticale, de tableaux ou d'abréviations.

Pour un confort de lecture et d'évaluation, une graphie lisible et une expression fluide sont indispensables.

Il est en conséquence conseillé de prendre un temps de préparation, avant l'épreuve, pour maîtriser l'exercice de la rédaction. L'utilisation d'une ébauche préparatoire pendant l'épreuve est recommandée.

Les problématiques sociales, économiques, environnementales ou historiques.

Quelques problématiques et questionnements portés par les candidats sont cités ci-dessous. Ces exemples s'inscrivent plus largement dans une démarche de questionnement personnel. Il ne s'agit pas de modèles à transférer. L'attention doit être davantage portée sur les axes variés qu'ils suggèrent au regard du thème et sur leur mise en forme :

- Comment le design peut-il interroger de nouveaux possibles de conception, entre aujourd'hui et demain ?
- Comment une création issue du design peut devenir une expérience pour l'utilisateur ?
- Le designer peut-il concevoir sans l'utilisateur ?
- En quoi la constitution de liens est-elle nécessaire au bien vivre en société et comment le design et les métiers d'art peuvent-ils participer à ce dessein ?
- En quoi la conception in situ permet-elle de rassembler les populations ?
- Comment par le biais du design pouvons-nous réinventer l'idée d'unité ?
- Le design doit-il être générateur de lien ?
- En quoi le design social permet-il de créer des liens dans la société ?
- En quoi est-il important pour un designer de travailler sur la notion de lien entre sa production et l'utilisateur ?
- Comment le designer peut-il, au travers de sa démarche, incarner une posture sociale et de fait, politique ?

Ces problématiques mettent davantage en avant la démarche du designer plus que la finalité de l'objet créé. Le designer s'envisage comme un citoyen et un acteur social et politique, conscient de son influence dans la société et sur le consommateur. On note en conséquence une forte évolution/mutation/transformation, voire confirmation de la définition du design actuel (design social, d'interaction, collaboratif) et de ses pratiques (co-design, care design, upcycling, tiers-lieux, co-construction, co-conception, ...). Certains candidats l'ont compris et ont su en problématiser les enjeux.

Le jury a apprécié :

- l'approche méthodique porteuse de sens, dévoilant les aptitudes du candidat à aborder le sujet avec perspicacité et engendrant des pistes de réflexions fertiles, desquelles se dégagent des notions exploitables ;
- les analyses systémiques permettant d'étayer les propos avec profondeur et justesse et d'aborder les contextes propres au design en prenant en compte des préoccupations actuelles ;
- la transversalité du savoir du candidat ;

- les copies qui interrogent tant les domaines du design que ceux des métiers d'art, favorisant ainsi l'annonce de problématiques riches ;
- la rédaction d'une synthèse d'analyse, construite dans une logique de développement et de rédaction des différentes phases ;
- la diversité des pistes d'hypothèses et de questionnement (place de l'identité, du territoire, de la pluridisciplinarité, de la complémentarité ...) qui conduisent à une problématique ancrée dans les enjeux contemporains de la discipline ;
- les trop rares candidats qui exploitent les ouvrages de la bibliographie proposée au travers de références ou de citations, comme par exemple, pour cette session 2023 :
 - PAPANEK Victor, Design pour un monde réel, Les Presses du Réel, 2021.
 - RENON Anne-Lise, Design & sciences, presses universitaires de Vincennes, 2020.
 - SENNETT Richard, Ce que sait la main, éditions Albin Michel, 2010.
 - SENNETT Richard, Bâtir et habiter - pour une éthique de la ville, Albin Michel, 2019.
 - VIAL Stéphane, Le design, Que sais-je ? 2016.

Le jury a regretté :

- l'absence de mise en relation des documents du corpus avec le thème « faire lien » ce qui limite l'analyse à une suite de dénotations, parfois très superficielle ;
- le fait que certaines réflexions s'éloignent des préoccupations du design pour tendre vers une approche plasticienne ;
- l'utilisation de références qui se limitent à une correspondance plastique et formelle avec les documents, sans prendre en compte l'aspect sémantique ;
- la réduction des références au seul champ du design d'objet ;
- la formulation d'un nombre important de problématiques dont l'exploitation est peu fertile, ou sans lien avec le thème ;
- le fait que certains candidats exposent un point de vue personnel catégorique plutôt que de questionner le thème ;
- les candidats qui prennent pour références exclusivement leurs expériences professionnelles ;
- le manque de connaissances scientifiques, techniques et technologiques sur certaines copies.

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury. La séquence pédagogique s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel. Elle permet de vérifier que le candidat est capable de proposer une séquence en lien direct avec l'analyse graphique et écrite d'une documentation visuelle ou textuelle portant sur la conception/création et la réalisation en design ou en métiers d'art. L'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le sujet de la session 2023 est publié sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Initié par un thème, le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée propose une documentation iconographique et textuelle dont l'étude approfondie doit permettre au candidat d'engager un processus d'analyse critique de documents, puis de construction d'une séquence pédagogique dans les champs du design et/ou des métiers d'art. Une démarche réflexive est attendue ; elle enchaîne des phases d'analyse, de synthèse et la formulation d'hypothèses de conception pédagogique en relation avec le thème. L'ensemble, présenté sous la forme d'un dossier de planches au format A3, paginé, titré et structuré, doit combiner expression écrite et graphique. Pour répondre au sujet, le candidat dispose de feuilles de papier à dessin de format A3 (papier 80g, papier layout, papier à grain, et calque).

L'organisation des planches doit être le reflet de la démarche. Elle distingue et articule :

- Une analyse de la documentation proposée faisant émerger des notions et principes de conception et de réalisation dans les domaines du design et/ou des métiers d'art ;
- La présentation de pistes pédagogiques issues des conclusions de l'analyse et mises en lien avec des contextes d'enseignement en lycée professionnel ;
- La proposition d'une séquence d'enseignement inscrite dans l'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques (option design) ou l'enseignement professionnel d'une spécialité en métiers d'art (option métiers d'art) en voie professionnelle.

Les candidats sont invités à lire avec attention l'ensemble des informations du sujet. Le temps consacré à cette lecture permet d'appréhender la demande, de prendre de la distance et de dégager les questions sous-tendues pour éviter les pensées communes ou convenues.

Les candidats doivent faire preuve de méthode, être capables de poser un contexte qui invite à interroger la pratique du design et des métiers d'art aujourd'hui et de convoquer des connaissances précises qui viennent à propos.

Le candidat est évalué à partir des critères suivants :

- La rigueur et la cohérence de la démarche d'analyse ;
- La richesse et la pertinence des pistes d'exploitations pédagogiques ;
- La cohérence de la séquence au regard des objectifs énoncés ;
- L'efficacité de la communication écrite et graphique.

Ces critères renvoient à la maîtrise de quatre pôles de compétences :

- 1- Analyser et confronter un corpus au thème ;
- 2- Explorer et proposer des pistes pédagogiques dans un contexte d'enseignement ;
- 3- Définir une séquence d'enseignement et développer une stratégie pédagogique ;
- 4- Communiquer graphiquement et par écrit.

Le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée option design de la session 2023 a pour thème « MÉMOIRE(S) ».

DOCUMENTATION :

1. yHa ARCHITECTS, *Tetusin Desogn Re-Use Office*, architecture, Fukuoka, Japon, 2021.
2. Gregory ROSENBLAT, *porcelainier céramiste*, Nicolas LELIEVRE et Florian BRILLET, designers, *Aotsugi*, Limoges, 2019.
3. MischerGradient mashrabiya, console, 2012.

Les candidats ont abordé les documents par diverses entrées : la mémoire mouvante, la mémoire plurielle, les techniques de l'artisanat au service du design, la réinvention par l'ancien, l'hybridation ...

Des questionnements pertinents ont été proposés :

- Comment interpeler, surprendre l'usager, susciter son questionnement sur la place des héritages culturels et historiques dans notre société contemporaine ?
- Comment conserver la mémoire des lieux, des territoires, pour ne pas oublier leur histoire et donc leur identité ?
- Comment conserver et transmettre la mémoire des gestes de l'artisanat traditionnel qui font partie du patrimoine culturel d'un territoire ?
- Les techniques de l'artisanat au service du design : comment l'artisanat peut-il s'intégrer davantage dans le mobilier contemporain ?
- Comment copier mais réinventer en créant de manière contemporaine en s'inspirant de l'ancien ?
- Comment sublimer un objet ?
- Comment faire cohabiter tradition et techniques actuelles en intégrant la modernité dans le patrimoine ?
- Comment déconstruire pour mieux reconstruire ?

Le sujet de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée option métiers d'art de la session 2023 a pour thème « PARAMÉTRER ». Le sujet questionne la matérialisation de l'objet par son paramétrage. Le processus de conception de l'objet importe autant si ce n'est plus que l'objet lui-même.

Le jury a regretté que l'idée du paramétrage ait été trop souvent réduite aux nouvelles technologies.

DOCUMENTATION :

1. Frederik MALENSCHOT et Susanne HAPPLE, *solide Poetry*, dalles de béton traité, 2007.
2. Paula SCHER, *signalétique Grey Group*, New-York, 2017.
3. FERRUCCIO LAVIANI, *buffet Fratelli Boffi – Gothic-A*, édition limitée à 10 pièces, 2017.
4. Studio DRIFT, *King Chair*, Ghost Collection, Amsterdam, Pays-Bas, 2008.

1. ANALYSER ET CONFRONTER

S'approprier le thème et en définir les termes est une condition indispensable à la réussite de la partie analytique. L'ensemble de la réflexion prend appui sur celle-ci. Analyser les documents demande qu'ils soient questionnés sur leur statut, leurs dimensions technologiques, fonctionnelles, esthétiques, sémantiques et symboliques afin d'opérer des déductions qui viendront nourrir la réflexion. Chaque document présente une légende, parfois complétée par un texte explicatif. Ces éléments ont toute leur importance et doivent être pris en compte par les candidats. L'analyse ne peut se cantonner à la paraphrase de ces derniers ou à une description méthodique de type analyse de la forme, la matière et la couleur. Se limiter à la phase de dénotation ou de description du corpus ne permet pas de dégager des points d'analyse pertinents et éclairants. Pour appréhender le sens et les enjeux du sujet dans leur ensemble, il est important que les champs d'investigation soient élargis (sociologiques, fonctionnels, ergonomiques, économiques, éthiques, écologiques, technologiques...) et permettent de dégager des notions, principes et concepts porteurs de sens en termes d'apprentissage. La richesse de l'analyse conditionne la multiplicité des pistes pédagogiques.

Le jury a apprécié :

- les démarches clairement structurées et un affinement progressif du propos ;
- une analyse assise sur la comparaison exhaustive des documents ;
- une expression graphique et écrite fine ;

Le jury a regretté :

- une confrontation des œuvres parfois insuffisante limitant l'identification des enjeux ;
- les analyses des documents réduites à une description des visuels et une redite des légendes ;
- l'appropriation partielle de documents conduisant à des erreurs ou à une exploration limitée ;
- les références personnelles convoquées à l'excès au détriment de l'approfondissement de la réflexion ;

2. EXPLORER ET PROPOSER DES PISTES PÉDAGOGIQUES

La phase d'exploration suppose d'opérer une synthèse des éléments analytiques. À partir de cette synthèse, le candidat doit s'appuyer sur ses connaissances du contexte d'enseignement en lycée professionnel et proposer le développement de différentes pistes d'exploitations pédagogiques ancrées dans des enjeux et préoccupations contemporains. Cette phase doit permettre au candidat de démontrer ses capacités à investir

les champs didactiques et pédagogiques de l'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques ou des métiers d'art, selon l'option.

Il est rappelé qu'une problématique ne constitue pas une piste d'exploitation pédagogique en elle-même mais est bien la base de la construction de pistes pédagogiques variées.

Les pistes pédagogiques peuvent découler de questionnements autour du geste technique, du procédé de fabrication, du statut de l'objet artisanal ou industriel, du contexte de production et de création, de l'incidence du numérique sur la conception... L'exploitation de celles-ci sera explicitée en termes de contenu et de modalités d'apprentissage.

Le jury a apprécié :

- les explorations proposant plusieurs pistes pertinentes découlant de l'analyse ;
- en option métiers d'art, les résultats de l'analyse projetés dans la spécialité métiers d'art retenue par le candidat ;

Le jury a regretté :

- une rupture entre les notions dégagées dans l'analyse et les pistes pédagogiques proposées ;
- l'absence d'exploration, avec une analyse directement suivie d'une proposition de séquence (plusieurs copies ne proposaient qu'une seule voire aucune piste d'exploitation pédagogique) ;
- des pistes correspondant à des énoncés de sujets ;
- des pistes, bien qu'en lien avec des problématiques sociétales actuelles, sans relation avec la thématique ;
- des pistes évoquées sans être développées.

3. DÉFINIR UNE SÉQUENCE D'ENSEIGNEMENT ET DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

Le jury attend des précisions et indications concernant le scénario pédagogique envisagé par le candidat au regard de la thématique et du niveau d'enseignement imposé par le sujet. La séquence proposée doit s'inscrire dans les programmes de l'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques en CAP ou baccalauréat professionnel pour l'option design et des référentiels de spécialité en CAP, bac professionnel ou BMA pour l'option métiers d'art. Le transfert didactique doit faire sens. Développer une stratégie pédagogique implique de :

- choisir un niveau de classe, une famille de métiers ou un diplôme, un contexte de mise en œuvre ;
- définir des objectifs d'apprentissage et identifier des compétences à développer ;
- proposer un dispositif pédagogique adapté au public ;
- structurer et développer les étapes pour parvenir aux objectifs visés ;
- préciser les activités ;
- considérer la dimension évaluative.

Le jury a apprécié :

- une excellente connaissance des référentiels de spécialité et des programmes de la part de certains candidats ;
- les objectifs clairement établis et attachés aux compétences à développer inscrites au programme de la discipline et/ou du référentiel de la spécialité ;
- des activités et modalités d'apprentissage variées et cohérentes ;
- en option design, des activités contextualisées au regard de la spécialité ou de la famille de métiers ;
- les étapes de séquence détaillées et soulignant les enjeux didactiques liés à la spécialité en option métiers d'art.

Le jury a regretté :

- l'absence de caractérisation d'un contexte d'enseignement ;
- les simples énumérations des compétences du programme ;
- les objectifs ou activités peu réalistes au regard du public ;
- les activités sans rapport avec les objectifs d'apprentissage ;
- les étapes définies sans progressivité des apprentissages ;
- les objectifs d'apprentissage confondus avec la réalisation finale en option métiers d'art ;
- les séquences prédéfinies hors sujet ;
- les séquences d'une durée totale trop longue ;
- les évaluations construites sans référence aux compétences du programme ou du référentiel.

4. COMMUNIQUER

La lisibilité et la hiérarchisation des informations dans l'organisation des planches sont des conditions nécessaires à la clarté et à la fluidité du propos. L'épreuve permet au jury de s'assurer que le candidat maîtrise les moyens d'expression graphiques et écrits et qu'il est en capacité de les mobiliser au service d'une communication efficace. Il est attendu des futurs enseignants qu'ils maîtrisent l'orthographe et la syntaxe. Un vocabulaire précis et spécifique est requis. Dans cette épreuve, il est recommandé de rédiger simplement et de façon concise en évitant les redondances. L'écriture et la mise en page doivent être lisibles, aérées et souligner le plan. Le candidat doit exploiter les divers modes de représentation comme moyens d'investigation et d'expression explicites. Il importe de réserver un temps pour la relecture des planches afin de pouvoir corriger des erreurs. Il est conseillé de s'exercer aux diverses méthodes et outils d'analyse et de conception pour composer dans le cadre de cette épreuve. Une bonne gestion du temps permet d'organiser le propos sur 4 à 8 planches A3.

Le jury a apprécié :

- des modes de représentation qui contribuent à l'identification des enjeux dans l'analyse ;
- une régularité et une cohérence dans la construction des planches ;
- des codes graphiques qui permettent une fluidité dans la lecture des planches ;
- la clarté de la communication écrite et l'orthographe soignée.

Le jury a regretté :

- le déséquilibre entre l'expression écrite et l'expression graphique ;
- l'abandon de l'expression graphique après la phase d'analyse ;
- un recours au graphisme limité à la reproduction de la documentation.

ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE LEÇON

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif d'évaluer, dans l'option choisie et le cas échéant, dans la spécialité choisie par le candidat pour la seconde épreuve d'admissibilité, l'aptitude de celui-ci à concevoir une séance d'enseignement et à en exposer les modalités d'animation à partir de données relatives au contexte de mise en œuvre.

La séance s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel.

Dans le cadre de l'épreuve, le candidat dispose de ressources numériques composées d'un dossier de ressources iconographiques ou textuelles précisant le contexte de mise en œuvre, et un dossier de références en design ou métiers d'art. Ces dossiers sont consultables hors ligne, au format PDF.

Les candidats des spécialités de l'option métiers d'art disposent, en outre, d'un accès aux équipements de la spécialité et à la matière d'œuvre permettant de répondre à l'épreuve.

Durée des travaux de préparation : 5 heures maximum. Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum).

Coefficient : 5

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Initié par un thème, le sujet de l'épreuve de leçon invite à concevoir une séance constitutive d'une séquence en prenant appui sur le repère de séquence et les dossiers de ressources et de références numériques fournis, ainsi que sur des connaissances et références personnelles.

En corrélation avec le repère de séquence, un dossier numérique de ressources est mis à disposition des candidats. Y figurent des documents en lien avec le contexte défini par le repère de séquence, ainsi que les programmes et référentiels du lycée professionnel. Il est utile de préciser que l'utilisation de ceux-ci sera d'autant plus efficace que les candidats en auront déjà connaissance et qu'ils auront l'habitude de les consulter.

En lien avec le thème du sujet, un dossier numérique de références iconographiques ou textuelles est mis à disposition des candidats. Il appartient aux candidats de s'appropriier les références proposées, de savoir les exploiter au mieux pour la conception de leur séance.

Il est attendu des candidats une prise en compte de l'ensemble des éléments indiqués dans le sujet, pour la conception d'une séance qui témoigne d'une culture à la fois disciplinaire et pédagogique. Les candidats doivent faire preuve de méthode afin de proposer un projet de séance et une stratégie pédagogique qui précise les objectifs d'apprentissage, les modalités d'animation, les activités et leur articulation, les supports pédagogiques envisagés mettant en évidence les méthodes et les outils didactiques, ainsi que les modalités et les contenus d'évaluation.

Pour les deux options :

Pour la première phase de l'épreuve, les travaux de préparation, des supports au format A3 sont mis à disposition des candidats pour une présentation de leurs réflexions et propositions qui peut combiner expression écrite et graphique. Il est recommandé de prévoir une présentation à une échelle qui prenne en compte une lecture de celles-ci à distance lors de la phase d'exposé et d'entretien avec le jury. L'organisation des planches doit être le reflet de la démarche et doit permettre de soutenir le propos lors de l'exposé.

Pour l'option métiers d'art :

Les résultats des expérimentations techniques accompagnent les supports de présentation.

Les candidats sont évalués à partir des critères suivants :

- La prise en compte du repère de séquence ;
- L'efficacité de la stratégie ;
- La pertinence de l'argumentation ;
- La qualité de la prestation orale.

1. PRISE EN COMPTE DU REPÈRE DE SÉQUENCE

Le repère de séquence est un document d'aide à la conception de la leçon qui précise, en plus du thème, le domaine d'étude, la problématique de la situation, le niveau de classe, la spécialité, le nombre et profil d'élèves, les conditions matérielles et le calendrier à considérer. Il appartient aux candidats de s'approprier les différentes données de ce repère pour concevoir une séance s'inscrivant dans ce contexte précis.

Le jury attend du candidat qu'il soit en capacité de produire un projet pédagogique qui réponde à la demande de séance à construire et qui s'articule avec pertinence avec les séances précédente et suivante. La stratégie pédagogique proposée doit intégrer les caractéristiques du groupe d'élèves et leurs spécificités (nombre et profil, aptitudes et difficultés repérées), ainsi que le repère temporel.

Pour cette session 2023, 70% des candidats ont pris en considération les repères de séquence dans leur proposition pédagogique.

Le jury a apprécié :

- des candidats qui ont interrogé la problématique afin de nourrir une réflexion personnelle et la construction de la séance ;
- des candidats qui ont pris en compte l'ensemble du repère de séquence pour structurer leur propos, en respectant le thème et la problématique ;
- des candidats qui ont inscrit la séquence dans un calendrier défini avec une progression réaliste dans l'année (prérequis, Périodes de Formation en Milieu Professionnel).

Le jury a regretté :

- l'omission des caractéristiques du groupe classe et l'absence de différenciation pédagogique.

2. EFFICACITÉ DE LA STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

Parmi les éléments concourant à la mise en place d'une stratégie efficace, le jury attend que les candidats posent des objectifs d'apprentissages conformes au programme et au référentiel de spécialité, qu'ils identifient les références du corpus utiles, précisent et articulent logiquement les différents temps de la séance et prennent en compte l'environnement matériel.

Le sujet ne demande pas une analyse exhaustive du dossier de références proposé. Néanmoins, le candidat doit démontrer une appropriation des documents, un choix puis un croisement des notions extraites en lien avec la problématique.

La durée d'une séance reste à l'appréciation du candidat. Celle-ci le plus souvent dans la pratique d'une durée de 55 minutes en enseignement général, peut s'envisager sur une plage horaire plus longue. La durée est donc à indiquer.

Le jury attend des candidats qu'ils précisent les demandes et les consignes énoncées aux élèves ainsi que les supports envisagés, qu'ils présentent et détaillent ce qu'ils doivent produire. La nature et la durée des productions doivent être explicitées : support numérique, fiche papier, photographie, maquette... ainsi qu'une indication sur leur mode de restitution (oral, collecte matérielle, espace numérique de travail) et détaillent les interventions de l'enseignant.

Pour l'option métiers d'art, une production d'échantillons peut être proposée de la part des candidats pour présenter les différentes étapes de réalisation aux élèves. L'utilisation du plateau technique doit être prise en compte dans la stratégie pédagogique.

Il est attendu dans le sujet que les modalités et contenus de l'évaluation soient précisés. Cela suppose que les candidats exposent de manière argumentée au jury leur réflexion concernant la phase d'évaluation. Cet aspect crucial de l'apprentissage, comme indicateur de progression pour l'élève est peu abordé dans les propositions des candidats, voire totalement absent, peu ou très peu explicite et en cohérence avec les objectifs ou la problématique.

Beaucoup de candidats semblent ne pas connaître l'évaluation par compétences, les échelles descriptives et les indicateurs de réussite préconisés dans les textes officiels.

Pour la session 2023, 57% des candidats ont développé une stratégie pédagogique qui a su convaincre le jury.

Le jury a apprécié :

- des candidats qui ont su, à partir de connaissances dans les domaines du design, construire leur séance en ancrant les compétences professionnelles du référentiel de spécialité (famille des métiers) ;
- des candidats qui ont su construire différents scénarios et proposer des activités innovantes favorisant la différenciation pédagogique et s'appuyant sur des dispositifs matériels dans et hors la classe.

Le jury a regretté :

- l'absence de sélection argumentée et le choix de certains candidats de commenter la totalité du dossier de référence ce qui ne permet pas de cibler la problématique de la séance à construire ;
- le manque de logique de l'articulation des phases de la séance ;
- le manque d'explicitation et de cohérence de l'évaluation avec les compétences et les objectifs visés ;
- l'absence d'anticipation de la mise en valeur de la stratégie pédagogique à partir des planches au format A3 réalisées par le candidat.

3. PERTINENCE DE L'ARGUMENTATION

La pertinence de l'argumentation quant à la séance proposée est un élément clé de l'épreuve de leçon. Le jury encourage les futurs candidats à s'appuyer sur les textes réglementaires, et en particulier les programmes et référentiels afin de justifier leurs choix pédagogiques et didactiques.

Le jury conseille aux candidats de s'appuyer sur des références théoriques en pédagogie, de se questionner et d'exprimer ce qu'ils sont en capacité d'apporter aux élèves pour les faire progresser. Par ailleurs, les futurs enseignants doivent aussi démontrer leur capacité à convoquer une culture large et ouverte, avec l'apport de références personnelles, au service de la maîtrise et de la transmission des savoirs disciplinaires.

De la même manière, une connaissance de la psychologie des adolescents et du profil des élèves à besoin éducatif particulier sont un préalable nécessaire pour réaliser des choix pédagogiques argumentés, pertinents et concevoir une séance réaliste. Encore trop peu de candidats cette année se sont questionnés précisément sur les façons de faire travailler les élèves.

Pour la session 2023, sur ce critère, 60% des candidats ont su justifier leur démarche au regard des programmes mais, concernant la maîtrise de la discipline, seuls 47% des candidats ont convaincu.

Le jury a apprécié :

- des candidats qui ont témoigné d'une bonne connaissance des contenus des référentiels et du programme, en construisant leur séance au regard des textes réglementaires des spécialités professionnelles imposées ;
- des candidats qui ont su prendre en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers et enrichir l'argumentation d'une réflexion sur la différenciation pédagogique.

Le jury a regretté :

- les carences dans la justification des choix pédagogiques ne s'appuyant ni sur les textes réglementaires, ni sur une culture de la discipline ;
- le manque d'organisation et de clarté dans l'argumentation ce qui limite la compréhension des intentions.

Pour l'option métiers d'art :

Si l'on constate des savoir-faire techniques, et une maîtrise de la structure et du temps de présentation, l'argumentation s'avère fragilisée par une trop faible culture des textes réglementaires et une méconnaissance des besoins des élèves.

4. QUALITÉ DE LA PRESTATION ORALE

Il est attendu des candidats une présentation structurée et une maîtrise du temps privilégiant la séance à construire. Le discours doit être clair, précis avec l'emploi d'un vocabulaire spécifique à la discipline et à la pédagogie. Les échanges doivent démontrer une capacité à l'écoute ainsi qu'une posture ouverte au dialogue.

La qualité de la prestation orale des candidats a été plutôt bonne, avec cependant une fragilité sur la gestion du temps ce qui peut avoir une incidence sur la qualité de l'entretien. Pour la moitié des candidats, le discours est clair. Les échanges dénotent une très bonne capacité à l'écoute et au dialogue.

Le vocabulaire de la spécialité et le vocabulaire pédagogique sont maîtrisés pour les deux tiers des candidats. La communication efficace et appropriée selon les attendus disciplinaires et institutionnels reste encore un point de vigilance pour de futurs professeurs.

Pour la session 2023, 69% des candidats ont su adopter un vocabulaire spécifique, une maîtrise de la parole et une capacité d'écoute propice aux échanges.

Le jury a apprécié :

- des candidats qui ont fait preuve de maîtrise du temps de présentation et qui ont exposé une pensée claire et structurée ;
- des candidats (une majorité) qui ont adopté un esprit positif d'écoute et d'attention, avec une posture permettant des échanges fluides et ouverts au dialogue ;
- des candidats qui, à travers leur prestation orale, ont témoigné d'une capacité à présenter une leçon grâce à des compétences d'expression et des aptitudes pour la transmission d'informations (usage du tableau, présentation d'une documentation lisible) ainsi qu'une occupation appropriée de l'espace.

Le jury a regretté :

- le fait que certains exposés n'ont pas respecté le temps imparti (présentations écourtées ou dépassées) ;
- le manque de clarté dans le discours et, pour quelques prestations, l'inadéquation du vocabulaire et du registre de langue par rapport à la situation d'une épreuve dans le cadre d'un concours de recrutement de futurs professeurs.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury d'une durée de dix minutes.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- *s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- *faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes, coefficient 3.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

La première partie de l'épreuve est consacrée au projet et à la motivation professionnelle du candidat admissible. Cette partie de l'épreuve ne vise pas à une présentation exhaustive du curriculum vitae du candidat, mais à exposer les éléments saillants de son parcours et de ses expériences qui expliquent et justifient son aspiration à devenir professeur.

L'entretien avec le jury d'une durée de dix minutes permet ensuite au candidat de préciser ou de compléter son exposé initial. Les échanges portent naturellement sur les éléments du parcours présentés et mentionnés dans la fiche individuelle de renseignement qui par ailleurs n'est pas prise en compte dans l'évaluation ; seule la prestation orale du candidat est évaluée par le jury.

La seconde partie de l'épreuve s'appuie sur deux mises en situation professionnelle, d'une durée totale de vingt minutes, l'une d'enseignement (liée à la discipline enseignée ou au contexte de la classe), l'autre relative à la vie scolaire (situation extérieure à la classe).

Les situations professionnelles données s'inspirent de situations réelles ; leur thème est en lien direct avec :

- les droits et obligations des fonctionnaires ;
- les exigences du service public de l'éducation ;
- les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'indivisibilité, la laïcité, la démocratie, la justice sociale, le respect de toutes les croyances.

Pour chacune des situations professionnelles, le candidat répond à deux questions :

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Cette partie de l'épreuve ne comporte pas de temps de préparation. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion afin de formuler des propositions d'action en réponse au problème identifié. En complément de l'exposé du candidat de son analyse de la situation et de ses pistes d'action, les questions du jury (inscrites dans le temps imparti) permettent d'approfondir ou préciser le propos.

Ces mises en situations font appel à l'expérience (directe ou indirecte), à la connaissance des textes mais aussi à la capacité de jugement et au sens des responsabilités du candidat. Elles permettent au jury d'apprécier les connaissances du candidat en termes de fonctionnement d'un établissement scolaire (acteurs, fonctions, personnes à mobiliser, fonctionnement, etc.), de déontologie des fonctionnaires et d'éthique professionnelle.

Les mises en situation et les questions sont lues à haute voix par le jury et remises et en même temps sous forme écrite au candidat.

Mises en situation professionnelle d'enseignement et de vie scolaire de la session 2023 :

SUJET 1

Mise en situation enseignement

En séance d'investigation les élèves font des recherches sur leurs téléphones. Vous surprenez l'un d'entre eux en train de montrer à son voisin une vidéo où une de vos collègues est chahutée par la classe.

Mise en situation vie scolaire

Plusieurs élèves transgenres d'une classe de terminale bac pro dont vous êtes professeur principal vous demandent d'être appelés par un autre prénom que celui figurant sur la liste d'appel.

SUJET 2

Mise en situation enseignement

Vous réveillez deux élèves qui dorment pendant votre cours. Ceux-ci se justifient en indiquant que c'est la période du Ramadan.

Mise en situation vie scolaire

Des élèves vous interpellent en votre qualité de professeur principal au sujet d'un de vos collègues qui est systématiquement en retard pour les accueillir en classe. Les élèves indiquent qu'ils aperçoivent souvent ce professeur fumer devant le lycée après la sonnerie de début des cours et qu'ils se font réprimander par les professeurs des salles voisines parce qu'ils sont trop bruyants.

SUJET 3

Mise en situation enseignement

Lors d'un voyage pédagogique, vous surprenez en extérieur des élèves fumant tour à tour une cigarette dégageant une forte odeur d'herbe. Ils vous proposent de fumer avec eux en indiquant qu'il s'agit de CBD.

Mise en situation vie scolaire

Vous êtes régulièrement témoin en salle des professeurs et au restaurant scolaire de propos misogynes de certains de vos collègues visant la proviseuse et son adjointe.

Les critères d'évaluation de l'épreuve mettent en exergue ses attendus :

1. PARCOURS ET EXPÉRIENCES :
 - Adéquation des éléments valorisés du parcours et des expériences avec le métier d'enseignant ;
 - Pertinence de l'argumentation.
2. MISES EN SITUATION D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE SCOLAIRE :
 - Identification des valeurs de la république et/ou des exigences du service public en jeu dans la situation ;
 - Pertinence de l'argumentation.
3. COMMUNICATION :
 - Aptitude au dialogue ;
 - Qualité de l'expression orale.

OBSERVATION GÉNÉRALE

L'épreuve d'entretien a été globalement bien préparée. Les candidats issus de Master MEEF ont su tirer parti de leur formation pour assurer une bonne prestation et se démarquer dans cet exercice. Cependant il a été relevé des présentations de parcours parfois trop stéréotypées voire théorisées au détriment d'une approche plus sensible et personnelle.

À l'occasion de cette épreuve le jury a apprécié de pouvoir prendre la mesure de la richesse et de la diversité des parcours des candidats.

Malgré un stress parfois apparent et légitime, la majorité d'entre eux a su le dominer et ainsi proposer des échanges de qualité et une posture adéquate.

La mise à disposition de la fiche individuelle de renseignement - bien renseignée - lors de l'épreuve d'entretien est un appui précieux pour le jury. Elle permet de mieux appréhender le profil du candidat et nourrir les réflexions dans leur ensemble.

La majorité des candidats a su mettre en avant et valoriser des atouts, qu'ils soient issus de parcours étudiants, de formations diverses ou d'expériences professionnelles.

Il est porté à la connaissance des candidats qu'en dehors de la fiche individuelle de renseignement — établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 — le candidat ne peut aucunement appuyer sa prestation orale sur un autre support papier ou numérique.

1. PARCOURS ET EXPÉRIENCES

Cette partie de l'épreuve offre la possibilité au candidat d'exprimer clairement sa motivation et de valoriser son parcours, ses expériences professionnelles ainsi que les compétences développées. L'exposé et l'échange permettent d'évaluer la capacité du candidat à appréhender avec justesse le métier d'enseignant tout en mettant en avant son individualité par la richesse des expériences antérieures.

Adéquation des éléments valorisés de son parcours et de ses expériences avec le métier d'enseignant - Pertinence de l'argumentation.

Le jury attend du candidat qu'il soit en capacité de se projeter dans la fonction par une sélection et une mise en relation concrète des compétences développées au cours du parcours avec celles attendues par le métier et la discipline envisagée.

Le jury a apprécié :

- la maîtrise de l'entretien en général, tant dans la posture que dans la qualité de l'expression ;
- la spontanéité maîtrisée par une bonne préparation et une prestation raisonnée ;
- la bonne connaissance de la hiérarchie et des canaux de communication au sein d'un établissement scolaire.

Le jury a regretté :

- une présentation trop exhaustive du curriculum vitae au détriment d'un temps dédié à une projection dans la fonction ;
- les prestations orales s'apparentant à un exposé appris par cœur ;
- les projections dans le métiers seulement axées sur le rôle de l'enseignant dans son aspect théorique mais en omettant les élèves et les réalités quotidiennes.

Le jury conseille au candidat d'envisager la présentation personnelle et l'organisation argumentaire en privilégiant et en faisant lien entre les points saillants du parcours et pas nécessairement un déroulé chronologique. De s'appuyer davantage sur le « référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation » pour valoriser leur parcours et leur expérience, tout en tenant compte des valeurs de la République.

2. MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE SCOLAIRE

Les mises en situation professionnelle de la session 2023 retenues se sont appuyées sur la laïcité, le droit de réserve, la liberté d'expression du fonctionnaire, le harcèlement, l'égalité fille-garçon et l'usage des images dans les réseaux sociaux. La majorité des candidats a correctement identifié les principes en jeu témoignant d'une préparation suffisante de l'épreuve. Cependant, la pertinence des propositions d'action indique des difficultés pour les candidats à justifier leurs choix en termes de connaissances et de mises en œuvre.

Identification des valeurs de la république et/ou des exigences du service public en jeu dans la situation ; pertinence de l'argumentation.

Le jury attend que les candidats interrogent pleinement les situations proposées par une analyse élargie du contexte, des acteurs engagés, des enjeux et des conséquences éventuelles. Une fois la valeur et/ou le principe en jeu identifiés, le jury attend que le candidat propose des solutions concrètes, contextualisées et réalistes attestant de connaissances du fonctionnement des établissements scolaires, de ses instances, de ses acteurs (membres de la communauté éducative : CPE, PsyEN, chef d'établissement, personnel technique, etc.) et de ses partenaires (institutionnels, associatifs).

Mise en situation enseignement**Le jury a apprécié :**

- la lecture attentive et posée de la situation afin d'en prendre la mesure et la subtilité ;
- l'efficacité des solutions et protocoles proposés et contextualisés ;
- les propositions instinctives, pleines de bon sens, reflétant la maturité des candidats dans leur rôle d'éducateur ;
- la bienveillance et l'esprit constructif et éducatif des propos tenant compte des enjeux sociétaux actuels.

Le jury a regretté :

- la méconnaissance des différents membres de l'équipe éducative et des missions de chacun ;
- une vision trop globale, basée sur des valeurs républicaines sans vraiment les contextualiser face aux situations proposées ;
- la formulation de solutions trop stéréotypées et décontextualisées ;
- une erreur de temporalité dans les réponses apportées sans situer la solution dans l'instant.

Le jury conseille au candidat d'aborder cette mise en situation en considérant l'enseignant dans sa classe, dans l'exercice de sa fonction. Il est donc nécessaire de réaliser une lecture attentive, afin de mettre les situations en perspective et de les appréhender, dans un premier temps dans leur globalité, puis dans un second d'identifier les problématiques pour en définir des solutions envisageables en tenant compte du contexte, de l'ensemble des acteurs, ressources et procédures. Dans cette optique, il conviendra de prendre connaissance des fonctionnements et usages dans un lycée.

Mise en situation vie scolaire

Le jury a apprécié :

- la prise de recul sur les situations sans jugement de valeur ;
- la bonne réactivité des candidats lors des relances du jury ;
- la contemporanéité des réflexions au regard des enjeux sociétaux ;
- la connaissance des protocoles spécifiques ;
- l'intégrité et l'engagement éducatif dans les solutions proposées.

Le jury a regretté :

- une confusion et/ou méconnaissance de l'organigramme et du rôle de chacun des membres de l'équipe éducative ;
- une erreur de temporalité dans les réponses apportées sans situer la solution dans l'instant ;
- des solutions insuffisamment étayées par les protocoles et principes juridiques à disposition.

Le jury conseille au candidat d'apporter des solutions humaines proportionnées, éducatives et de faire appel au règlement intérieur des établissements ainsi qu'à tout autre texte officiel pour construire ses propos et affirmer ses procédures. De prendre toute la mesure de sa future fonction d'enseignant auprès des élèves mais aussi de manière plus élargie au sein de la communauté

3. COMMUNICATION

Le jury attend du candidat qu'il soit capable de s'exprimer clairement, d'engager un propos construit, d'utiliser un registre de langue adéquat et d'être réactif dans l'échange. Demander la reformulation des questions par le jury ou des précisions permet de prendre le temps d'affiner ses réponses. Le vocabulaire et la posture doivent être professionnels. Ces éléments permettent d'évaluer les qualités de communication du candidat au regard du métier envisagé.

Aptitude au dialogue - Qualité de l'expression orale.

Le jury a apprécié :

- la posture et l'expression orale bien maîtrisée pour la majorité des candidats ;
- la volonté d'échanger et de présenter leur parcours pour conforter leur engagement ;
- la fluidité des échanges et la réactivité des candidats face aux questions.

Le jury a regretté :

- un manque d'objectivité dans les réponses apportées au profit d'un positionnement trop personnel ;
- une posture parfois inadaptée au regard de la distance attendue entre le candidat et les membres du jury.

Le jury conseille au candidat de prendre un temps de réflexion mesuré avant de répondre aux questions posées, en objectivant leurs propos. Il est également recommandé au candidat de se préparer à la prestation orale en envisageant la gestion du stress que l'épreuve peut occasionner, tout en ayant conscience de la rigueur attendue.

Annexe : spécialités métiers d'arts

Spécialités métiers d'art	Dominantes métiers	Formations correspondantes
Armurerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie</i>	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de moulage, tournage et décoration en céramique</i>	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	<i>Pas de dominante</i>	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts du décor architectural	Dominante Pierre	CAP Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration BMA Graveur sur pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro métiers et arts de la pierre
	Dominante Staff	CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts de la reliure	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du métal	Dominante Bronze	CAP Bronzier, 3 options
	Dominante Ferronnerie	CAP Ferronnier
Arts du spectacle	Dominante Machiniste constructeur	CAP Accessoiriste réalisateur DTMS, option machiniste constructeur
	Dominante Techniques de l'habillage	DTMS, option techniques de l'habillage
Arts du verre	Dominante Verre à froid	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre BMA Verrier décorateur
	Dominante Verre à chaud	CAP Arts du verre et du cristal BMA Souffleur de verre
	Dominante Vitrail	CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste
	Dominante enseigne lumineuse et signalétique	CAP Souffleur de verre, option enseigne lumineuse CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique
	Dominante verrerie scientifique	CAP Souffleur de verre, option verrerie scientifique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Arts Graphiques	Dominante Signalétique	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Arts Graphiques option signalétique
	Dominante décor peint	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Arts Graphiques option décor peint
Tapiserie d'ameublement	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences en décor et siège de la tapisserie d'ameublement</i>	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Cannage, paillage en ameublement

Dorure ornemanisme	<i>Pas de dominante</i>	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ebénisterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Ebéniste CAP Encadreur BMA Ebéniste
Facture instrumentale	Dominante Accordéon	CAP Accordeur de piano
	Dominante Instruments à vent	CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options
	Dominante Lutherie Guitare	Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option facteurs d'orgues
	Dominante Lutherie du quatuor	CAP Assistant luthier du quatuor
	Dominante Orgue	CAP Ouvrier archetier
	Dominante Piano	BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	<i>Pas de dominante</i>	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	<i>Pas de dominante</i>	CAP Mouleur noyateur, cuivre et bronze
Photographie	<i>Pas de dominante</i>	Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Vannerie